

COMMUNE DE MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 105/MT/URBA en date du 6 décembre 2019, Monsieur le Maire de Montsinéry-Tonnégrande a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE (97310). Monsieur Eric HERMANN a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par ordonnance du Président du Tribunal Administratif de GUYANE en date du 25 novembre 2019.

L'enquête publique sur le PLU se déroulera en mairie de Montsinéry-Tonnégrande

Du 21 Décembre 2019 au 24 Janvier 2020 inclus,

Aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie :

- le vendredi 27 décembre 2019 de 9 heures à 12h30,
- le vendredi 3 janvier 2020 de 9 heures à 12h00,
- le jeudi 9 janvier 2020 de 14h30 heures à 16h30,
- le vendredi 17 janvier 2020 de 9 heures à 12h00,
- le vendredi 24 janvier 2020 de 9 heures à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de modification n° 2 du PLU sera déposé à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations soit :

- En les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie ;
- En envoyant un email à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique@montsinery-tonnegrande.fr ;
- En les adressant par écrit en mairie (Rue du Gouverneur Félix ÉBOUÉ, 97356 Montsinéry-Tonnégrande) à l'attention du Commissaire Enquêteur ;

Qui les visera et les annexera audit registre. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie, dès publication du présent avis. Le dossier d'arrêt ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées sont également téléchargeables via le lien suivant : https://www.montsinery-tonnegrande.fr/amenagement-du-territoire/urbanisme/enquete_publicue/

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant un an, à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, à la préfecture de GUYANE ainsi que via le lien précédent.

Le projet de modification n°2 du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal de Montsinéry-Tonnégrande.

Le Maire

M. Patrick LECANTE